



Association de Recherche en Soins Infirmiers

SEGUR DE LA SANTE

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION DE RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS

JUIN 2020

Les soins infirmiers modernes se construisent depuis plus d'un siècle. Ils n'ont cessé d'évoluer pour répondre à la mission sociale qui leur est confiée en s'adaptant aux besoins de santé de la population et en se professionnalisant. Durant la crise sanitaire provoquée par le Sars-CoV2, les infirmières ont éprouvé des organisations et des conditions d'exercice nouvelles, innové, bousculé des hiérarchies dans le but d'offrir des soins adaptés aux besoins particuliers de la population dans un contexte de menaces pour la santé et de désorganisation de la vie sociale. La crise a alors mis en évidence des limites dans l'exercice clinique des infirmières et l'organisation des soins qu'il conviendrait de faire évoluer en s'appuyant sur des initiatives à pérenniser.

Les principales missions des infirmières sont cliniques et consistent à dispenser des soins à des personnes et à des populations pour une meilleure santé dans leur environnement. L'exercice de ces missions se fonde sur des savoirs et l'expérience acquise par la pratique. Dans ce sens, la clinique redevient l'axe principal de réflexion et d'action à la fois pour réaliser les soins eux-mêmes mais aussi les organiser et diriger le personnel.

Les avancées majeures de ces dernières années dans le contexte français ont été la reconnaissance des sciences infirmières comme discipline académique (section 92 du Conseil national des universités), la possibilité d'évolution et de développement de la clinique par l'exercice en pratique avancée et le soutien à la recherche.

Cependant, il convient de prendre des mesures pour poursuivre les avancées, les consolider et pour innover en incluant les infirmières aux différentes instances de réflexion et de décision pour répondre aux enjeux locaux, nationaux et internationaux. Dans ce contexte, l'Association de recherche en soins infirmiers (Arsi), créée en 1983, est en mesure de soutenir ces changements. L'objet de l'Arsi est de développer, de soutenir et de diffuser la recherche en soins infirmiers et de former à la recherche en sciences infirmières afin de consolider et de développer la discipline et les compétences des infirmières pour leurs pratiques. Ainsi, dans le prolongement de ses travaux et en s'appuyant sur des coopérations interdisciplinaires, l'Arsi propose que le Ségur de la santé aboutisse à des avancées concrètes dans les domaines clinique, d'enseignement et de recherche.

Propositions pour les soins infirmiers :

- ❖ **Contribuer au développement et à l'innovation dans les activités cliniques et l'organisation des soins :**
 - Reconnaître les sciences infirmières comme source de conception des soins et d'amélioration des activités cliniques quelles qu'en soient les modalités : soins à domicile ou en hospitalisation conventionnelle, consultations en présentiel ou à distance (visioconférences, consultations téléphoniques...), etc.
 - Mettre à disposition des infirmières l'accès aux bases de données scientifiques pour garantir des soins fondés sur les résultats de recherche ;
 - Dédier du temps pour la consultation des données de la littérature scientifique et l'appropriation des connaissances pour améliorer l'exercice clinique.

- ❖ **Développer l'enseignement supérieur et des activités d'enseignement au sein des milieux cliniques :**
 - Reconnaître dans les milieux du soin l'enseignement intégrant les savoirs scientifiques dont les savoirs infirmiers (formation des tuteurs, temps d'encadrement des étudiants, rémunération...);
 - Soutenir les actions de formation continue orientées vers le développement de la recherche pour contribuer à l'innovation dans les pratiques cliniques ;
 - Reconnaître les grades universitaires (licence, master, doctorat) ;
 - Développer la création de postes d'enseignants-chercheurs en sciences infirmières.

- ❖ **Soutenir et organiser la recherche en sciences infirmières au même titre que les activités cliniques, de gestion et de formation :**
 - Reconnaître la recherche avec des temps dédiés voire créer des postes dans des structures habilitées (unités de recherche clinique, laboratoires, etc.) ;
 - Faciliter l'accès des chercheurs aux milieux cliniques et favoriser la collaboration chercheurs-praticiens.

- ❖ **Reconnaître formellement la contribution essentielle des infirmières au système de santé :**
 - Associer systématiquement les infirmières pouvant contribuer sur la base de recherches, aux instances de débat, de réflexion et de décision relatives au fonctionnement et à l'évolution du système de santé ;
 - Associer systématiquement les infirmières aux instances dont les missions sont d'élaborer les politiques de recherche, d'évaluer et de sélectionner les projets de recherche, de proposer des travaux interdisciplinaires, etc.